




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-37489-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.766**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CULTURE PROVENCALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - EXERCICE 2014

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. François HAMY à Mme Marie José VALETA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Patricia LARNAUDIE

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Arlette OLLIVIER donne lecture du rapport ci-joint.



07.12

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/13

RAPPORTEUR : Mme Arlette OLLIVIER

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CULTURE PROVENCALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - EXERCICE 2014 -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La programmation culturelle provençale de l'association « Li Venturie » est rythmée par trois temps forts :

- Le Festival du Tambourin, qui contribue à la connaissance et à la reconnaissance de l'instrument provençal, est un des temps forts qui permettra en 2014 la mise en œuvre de la XXIX^{ème} édition de ce Festival, moment incontournable pour les nombreux pratiquants artistiques et pour le plaisir de son public averti.
- La Fête Mistralienne, autre temps fort de la programmation, contribue chaque année au maintien de la mémoire vive de Frédéric Mistral. Cette manifestation enchaîne divertissements musicaux et séances solennelles, mettant en lumière une culture enrichie qui se transmet fièrement d'une génération à l'autre.
- La Bravade Calendale, temps fort du mois de décembre, se déroule place de l'Hôtel de Ville et Cours Mirabeau. C'est la célébration de la traditionnelle fête de l'offrande de la « pompe de Noël » aux autorités de la Ville. Danseurs, musiciens, lanceurs de drapeaux et de nombreux acteurs de la tradition provençale attirent à chaque fois un public toujours plus nombreux dans les rues d'Aix-en-Provence.

En 2014, ces trois manifestations traditionnelles, qui participeront à nouveau au développement et au maintien de la culture et de la langue provençale et à son rayonnement, animeront la vie culturelle aixoise pour le plus grand plaisir des participants et des publics.

En application de la convention triennale en cours, l'Association, la Ville apporte son soutien à hauteur de 45 000 €.

association (n° tiers) (convention bilatérale 2012/2014)	obtenu 2012 (en euros)	obtenu 2013 (en euros)	obtenu 2014 (en euros)	proposition 2014 (en euros)
Li Venturié (9371)	45 000	45 000	0	45 000

Cette proposition a été validée le 27 novembre 2013.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association « Li Venturié » la subvention de fonctionnement 2014 d'un montant de **45 000€**, comme indiqué dans le tableau, ci-dessus ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée au chapitre 9233-6574-1720 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.766 - CULTURE PROVENCALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - EXERCICE
2014**

Présents et représentés	: 49
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**